Ami du Clergé du 11 septembre 1930

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Une Mission paroissiale. — XX. L'enfer, 529.
Pour les réunions mensuelles des Mères chrétiennes. — XII. La patience, 533.
Sermon de charité en faveur d'une Maison d'apprentis. — Les avantages qu'elle présente, 536.
Allocution de mariage. — Le mariage béni de Dieu, 539.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — XXI. Le jugement de l'Université de Paris, 541. — XXII. Nouvel avertissement, 543.

UNE MISSION PAROISSIALE

XX

L'ENFER

La justice de Dieu vient à son heure, infaillible et rigoureuse.

I. — *Justification des châtiments divins.* Le pouvoir de punir dérive de celui de porter des lois et il est nécessaire à la conservation de l'ordre dans le monde. Utilité des perspectives que laisse entrevoir la justice de Dieu aux yeux des pécheurs et des justes. C'est l'homme qui est responsable de sa propre damnation.

II. — *Eternité des peines de l'enfer.* Preuves qui l'établissent : croyance des peuples, témoignages divins, simple logique naturelle, proportion du châtiment et de la faute. La miséricorde divine et l'enfer.

III. — *Nature des peines :* le feu, la haine, le désespoir, la privation de Dieu. Elles varient suivant la culpabilité des damnés.

L'enfer n'est pas à craindre pour ceux qui servent Dieu fidèlement.

Mes bien chers frères,

Malheur à l'homme qui ne prie pas ! Son existence, peu à peu, se vide de toute faveur divine et de tout esprit surnaturel ; une épouvantable langueur lui fait juger trop difficiles les efforts indispensables pour se rapprocher du Seigneur qui l'appelle. Il s'enlise dans les habitudes pécheresses, il s'endort dans la fausse sécurité du présent, il s'habitue à agir sans souci des conséquences morales de ses actes. Mais le jour d'un épouvantable réveil doit venir. Le pécheur, sur terre, peut braver Dieu : Dieu lui laisse, dans sa miséricorde, le temps de se repentir. Mais cette folie ne durera pas toujours : Dieu aura le dernier mot, parce qu'il est éternel, tandis que l'homme est mortel.

Ces revanches sacrées de la divinité sont légitimes et saintes. Cela ne les empêche point d'être redoutables. Lorsqu'un être humain veut revendiquer son droit ou venger une injure, il se laisse, la plupart du temps, emporter par la frénésie de sa passion ; il éclate en excès ou en menaces ; bien souvent il lui arrive de mettre les torts de son côté par l'exagération avec laquelle il veut soutenir sa cause. Dieu, bien au contraire, demeure impassible. Il ne s'irrite pas follement, il ne se laisse pas émouvoir par un sentiment exacerbé : il considère la réalité des choses ; il juge froidement, clairement, le degré de culpabilité ; puis il prononce une sentence rigoureusement adéquate à la faute qui a été commise.

Lorsque le crime est énorme, lorsque le pécheur est inexcusable, la même rigidité équitable fait que le jugement est sévère sans indulgence, et que la peine encourue est atroce dans son intensité, comme sans fin dans sa durée. On voudrait détourner sa pensée des châtiments que Dieu réserve aux transgresseurs de sa loi ; instinctivement on hésite, on se trouble devant cette menace dont nul n'est à l'abri. Et pourtant il faut avoir le courage de considérer en face les éventualités les plus douloureuses, les tourments les plus effroyables qui guettent le pécheur dans l'au-delà. C'est, en effet, le meilleur moyen de faire éclater tout d'abord la sagesse et l'équité divines ; c'est ensuite la manière la plus sûre de nous préserver de ces catastrophes sans remède, car, si nous songeons à nos fins dernières et aux punitions réservées aux pécheurs, nous n'aurons plus l'audace d'offenser Dieu.

I

I. — Un principe, m. f., domine toute la question : Dieu a le droit de punir les méchants. Même parmi les âmes élégiaques qui voudraient se tailler, à leur image, un petit bon Dieu plein de sentimentalisme vague, il n'en est pas une, je pense, qui oserait dénier au Seigneur cette prérogative essentielle, sans laquelle aucun pouvoir n'existe plus.

1. Que serait, en effet, une loi que chacun violerait impunément ; que deviendrait une autorité qui n'aurait, pour se faire respecter, aucune force ni aucune sanction ? Le droit de châtier est indissolublement lié à l'exercice de tout commandement, même humain. Et le Seigneur le possède à un degré infiniment supérieur, puisque, comme créateur, il est notre maître absolu, et puisque, législateur suprême, il doit pouvoir nous soumettre à ses arrêts. La séparation des pouvoirs, discutable invention des temps modernes, n'existe pas dans l'éternité. C'est le même Dieu qui fixe la loi, qui se charge de la faire appliquer et qui condamne ceux qui la violent. Cela, du reste, ne saurait donner lieu à aucun abus, puisque le Souverain, législateur et juge, est en même temps infiniment sage et infiniment juste.

2. Non seulement il n'y a rien d'étrange à ce que le Maître suprême inflige des peines aux pécheurs révoltés contre lui, mais on doit reconnaître encore que ces expiations sont indispensables, sous peine de bouleverser l'univers et d'abolir toute justice. L'ordre de choses créé par le Seigneur ne peut se maintenir à travers les âges qu'autant que l'ensemble des hommes s'y conformera librement. Sans doute, il se rencontre un certain nombre d'âmes d'élite qui obéissent uniquement par charité, pour l'amour du Très-Haut. Mais ce serait bien mal connaître notre nature, dégradée par la faute originelle, que de s'imaginer que cette soumission pure et sainte est le fait de la généralité des humains. Ordinairement, sans exclure un motif supérieur, la

crainte est d'un puissant secours pour l'observation de la loi.

Supprimer la sanction, ce serait en outre admettre cette règle, essentiellement fausse et pernicieuse, qu'en fin de compte le bien égale le mal et qu'au regard de Dieu un acte de vertu équivaut à un péché. Lorsque la mort nous jettera devant son tribunal, que dirait le juste qui s'est sacrifié toute sa vie, s'il ne voyait poindre nulle récompense ou si — chose plus formidable encore — il voyait l'impie traité comme lui-même ? « A quoi bon, serait-il en droit de penser, à quoi bon mes austérités et mes prières, à quoi bon les mérites si péniblement acquis, puisque ce criminel qui, durant tout le cours de son existence, n'a fait que suivre ses instincts, qui s'est affranchi de tout frein, qui s'est révolté, qui a méconnu Dieu, se trouve partager avec moi le même bonheur du même paradis ? »

Un pareil désordre serait le triomphe des pécheurs qui, illicitement heureux sur terre, seraient encore aussi heureux que les autres dans l'éternité. Que deviendrait, dans un pareil chaos, la prérogative souveraine, la perfection infinie du Dieu que nous adorons parce qu'il est bon, sans doute, et puissant, mais aussi parce qu'il est équitable ? Pour demeurer juste, Dieu se doit à lui-même de punir comme de rémunérer, et l'humanité ne saurait comprendre qu'il réserve un même destin à ceux qui ont été fidèles et à ceux qui ont été ingrats.

II. — Les sanctions de la vie éternelle se trouvent donc indispensables. Il faut ajouter que, dès ce monde, elles produisent, par anticipation, les plus favorables résultats.

1. Elles constituent le meilleur moyen de refréner les instincts pervers, d'arrêter sur la pente fatale la masse vulgaire de l'humanité, plus accessible à l'épouvante qu'à tout autre sentiment plus élevé. Il y a des hommes qui ont dominé telle passion, qui ont résisté à tel désir, qui ont évité tel péché parce qu'ils avaient peur de l'enfer. Il y a des hommes — et beaucoup d'hommes — qui sont restés fidèles au Seigneur, qui seront heureux et triomphants pendant l'éternité, parce que l'effroi des châtiments les a empêchés de se révolter contre le Très-Haut. Si paradoxal que cela paraisse, on peut affirmer avec certitude que bien des âmes ont été sauvées à cause même de l'enfer.

2. Il n'est pas jusqu'aux âmes les plus pures, les plus nobles, les plus privilégiées, qui n'aient à recueillir quelque avantage de la contemplation des justices de Dieu. L'aspect d'une équité si rigide les affermit dans l'habitude du bien, les encourage à se maintenir dans leur pieuse fidélité. Elles savent, comme nous et mieux que nous, combien le Seigneur est bon, généreux, magnifique. Si donc elles se trouvent forcées de constater la sévérité de ses châtiments, n'en doivent-elles pas conclure, ainsi que nous le faisons nous-mêmes, que la justice s'exercera encore d'une manière plus éclatante, plus splendide, lorsqu'il s'agira d'auréoler les saints que lorsqu'il est question de flétrir les pécheurs ? Quelles perspectives radieuses s'ouvrent alors aux yeux éblouis de ceux qui se sentent en droit d'espérer parce qu'ils sont demeurés fidèles ! Dieu sait faire servir à notre avancement spirituel jusqu'aux reflets sinistres de son enfer.

III. — Il importe d'ailleurs d'ajouter, toujours pour rendre hommage à la bonté divine, que, dans la damnation d'un homme, ce n'est pas le Seigneur qui joue le rôle déterminant. Ce serait se faire une idée très fausse et très injuste de Dieu que de se l'imaginer comme un despote qui choisit ses élus à son gré et rejette les autres, à sa fantaisie, dans les abîmes rougeoyants de flammes. Ce n'est pas Dieu qui damne les hommes, ce sont les hommes qui se damnent eux-mêmes. Le Seigneur a posé une loi raisonnable, acceptable, clémente. Par une condescendance généreuse, il a laissé à l'homme le libre arbitre qui lui permet de s'incliner ou de désobéir. L'homme sait, d'ailleurs, ce qui l'attend dans l'hypothèse de la révolte. Il voit parfaitement que l'acte qu'il va accomplir est mauvais, que cet acte va attirer infailliblement sur lui les foudres de l'Eternel. Et malgré tout, par perversité, il se décide à agir quand même. Qui donc, je vous le demande, est responsable ? Qui donc choisit le mal, avec la punition qui en est l'inéluctable conséquence ?

Ce ne saurait être Dieu, qui, au contraire, multiplie les tentatives de salut par les sollicitations de ses grâces. Ce ne peut être que l'auteur du péché, qui rejette l'ordre divin et accepte de gaieté de cœur le risque effroyable de périr pour l'éternité. Notre Père du ciel, après avoir vu toutes ses offres repoussées, toutes ses tendresses méconnues, sa loi méprisée, sa majesté outragée, se borne à appliquer la loi. Direz-vous qu'un président de Cour d'assises est coupable parce qu'il envoie un assassin au bagne ? A plus forte raison faut-il reconnaître que le pécheur ne peut s'en prendre qu'à lui seul de son **irrévocable condamnation.**

II

La fausse sensibilité de notre siècle s'effare facilement à l'idée d'une geôle éternelle où, dans les tourments les plus affreux, gémiront sans fin les coupables condamnés par l'arrêt divin. Si, au lieu de se laisser mener par les impulsions de ses nerfs, on s'habituait enfin à juger avec sa raison, on se rendrait bien vite compte que, pour remplir son rôle providentiel, l'enfer doit nécessairement être terrible, être éternel.

I. — 1. La mythologie des peuples et la philosophie des sages de l'antiquité avaient déjà pressenti cette nécessité inéluctable : elles avaient imaginé le Tartare, où les supplices ne devaient jamais cesser.

2. Avant même tout raisonnement humain, nous avons la garantie de l'Esprit-Saint lui-même, qui, dans les Saintes Ecritures, a plus d'une fois affirmé l'existence d'un lieu de tortures, d'une prison dont nul n'aura jamais l'espérance de pouvoir sortir un jour.

Il est, du reste, un témoignage tout aussi divin et non moins explicite : c'est la parole de N.-S. Jésus-

Christ. Le Maître ne poussait pas la bonté jusqu'à la faiblesse, ni la tendresse jusqu'à la débonnaireté. Sa divine sagesse le mettait à l'abri des moindres exagérations et même des déviations les plus minimes. Or, un jour, devant la foule qui recueillait les vérités tombant de ses lèvres, Jésus évoqua le moment suprême où le monde, ressuscité à son appel, serait convoqué devant lui pour entendre prononcer sa sentence. Et, après avoir indiqué la condition réservée aux justes, il annonça le décret qui serait porté contre les pécheurs : « Allez, maudits, au feu éternel. » C'est foudroyant, mais c'est indiscutable et clair.

3. Au surplus, la simple logique corrobore l'attestation du Christ. L'enfer, pour chaque condamné, est une peine purement afflictive. Mais vis-à-vis de l'ensemble de la société chrétienne, il joue encore un autre rôle : il doit servir à prémunir les fidèles contre leurs entraînements et leurs fautes par la terreur des châtiments prochains. Si ces châtiments se réduisaient à une expiation transitoire, ils risqueraient fort de perdre aussitôt la plus grande partie de leur efficacité. Tous les pécheurs au tempérament quelque peu hardi ou aventureux seraient tentés de se dire : « Livrons-nous à nos fantaisies en ce bas monde, récoltons la plus grosse gerbe possible de joies. Sans doute, Dieu compensera ces plaisirs illicites par des douleurs redoutables, mais ces dernières sont encore bien éloignées. Ce ne sera, après tout, qu'un mauvais moment à passer. Et, en fin de compte, nous nous trouverons un beau jour aussi avancés que les justes, les saints qui se mortifient sans cesse, puisque nous finirons toujours par être réunis à eux dans le ciel. » Un pareil raisonnement n'aurait rien d'édifiant, c'est entendu. Mais ne serait-il pas assez naturel ? Et n'apercevez-vous pas l'immoralité qu'il y aurait à réserver finalement un sort identique aux fidèles et aux criminels ?

4. Un autre argument milite en faveur de la perpétuité des supplices. S'il est un principe admis dans tous les codes, depuis les plus barbares jusqu'aux plus raffinés, c'est le principe de la proportionnalité des peines. Il est dicté par la raison même. Une légère contravention ne saurait être réprimée que par une sanction légère ; un délit d'importance moyenne appelle déjà une punition plus rigoureuse ; quant aux crimes vraiment graves, ils nécessitent une condamnation sévère qui peut aller jusqu'à la mort. Le bon Dieu, sur l'intelligence de qui notre esprit a été modelé, applique dans ses lois le même principe. Il a, lui aussi, comme nos tribunaux actuels, son « échelle des peines », qui comporte un purgatoire temporaire pour les fautes vénielles et un enfer éternel pour les délits impardonnables. Or rien n'est plus grave, plus criminel, qu'un péché mortel commis en pleine connaissance de cause, librement et consciemment accompli. Ce crime-là n'a pas de mesure.

L'importance d'une faute, en effet, se calcule non seulement d'après la responsabilité du coupable, mais aussi d'après la grandeur de l'offensé. Or, ici, la responsabilité est entière, et quant à l'offensé, ce n'est pas un homme, un chef, un père, un magistrat, un prince : c'est Dieu dont la Majesté est infinie. Si la malice du péché mortel n'a pas de bornes, elle ne peut donc être sanctionnée équitablement que par une peine illimitée qui, seule, lui sera proportionnelle et qui, seule, équivaudra à l'outrage. Ce n'est donc pas trop de l'éternité entière pour venger la souveraineté du Seigneur.

II. — Mais alors, que devient la miséricorde dont Dieu a donné tant de preuves à l'égard du pécheur, pendant que celui-ci vivait encore sur terre ?

En principe, la miséricorde, une fois la mort survenue, disparaît pour céder la place à la justice. Nous en sommes bien prévenus : pendant notre existence entière, le Seigneur multiplie pour nous les marques de faveur et d'indulgence. Mais il s'est fixé un terme immuable où sa justice reprendra tous ses droits. A quel titre pourrions-nous nous en plaindre ? Dieu n'a pas renoncé à son pouvoir sur nous : il l'a simplement atténué par pure bienveillance, en nous avertissant, d'ailleurs, qu'il exercerait pleinement, à nouveau, ses suprêmes prérogatives lorsque sonnerait l'heure décisive du jugement. Loin de murmurer, nous n'avons qu'à rendre grâces au ciel des moments de répit qu'il nous laisse.

Et même dans ces dispositions rigoureuses qui dominent nos destinées, nous devons encore trouver de magnifiques traces de clémence. Qu'aurions-nous eu à dire si le Maître avait décrété que tout péché mortel serait irrémissible, et que la seule défaillance totale d'une minute nous damnerait pour l'éternité sans espoir de rachat ni de pardon ? C'eût été normal, c'eût été juste. C'est donc par pure bonté que Dieu nous fournit le moyen de réparer nos erreurs passagères et nous accorde un sursis qu'il ne tient qu'à nous de mettre à profit.

Le Maître de la vie et de la mort aurait pu, en outre, nous citer à comparaître devant lui aussitôt après notre première faute : s'il n'a pas usé de son droit, c'est parce qu'il voulait nous laisser le loisir de rentrer en nous-mêmes et de revenir à lui. Ne nous laissons donc pas choquer par les sévérités nécessaires de sa justice ; songeons plutôt à lui manifester notre ardente reconnaissance pour la magnificence sans pareille avec laquelle il tempère, par sa miséricorde, les rigueurs de sa justice.

III

Puisqu'il est absolument impossible de se libérer de la geôle où s'exerce sans fin la sévérité divine, nous devons donc, m. f., veiller avec une attention extrême à ne nous exposer jamais à tomber dans cet abîme affreux. L'horreur de l'enfer dépasse tout ce que nous pourrions imaginer et rien au monde ne saurait nous en donner une idée quelque peu approchante. Les supplices qu'on y endure consistent en un ensemble de douleurs dont la moindre dépasse infiniment tout ce que nous pourrions concevoir.

I. — Il y a d'abord le feu, le feu pénétrant et inextinguible, qui s'attache aux misérables damnés, les enveloppe de sa toge de pourpre, ronge leurs

chairs sans les consumer, pénètre jusqu'à l'intime de leur âme, fouille, scrute, martyrise sans trêve, sans un seul instant de répit. Dans cette atmosphère embrasée, les malheureux s'agitent vainement pour trouver une goutte d'eau, pour rencontrer un souffle de fraîcheur. Le feu toujours, le feu partout. Le feu sur les membres, le feu dans le cœur embrasé de rage, le feu dans le cerveau qui bouillonne ; le feu s'identifie avec l'être entier, il fait sa proie de l'âme comme du corps, et l'on dirait qu'il prend lui-même une âme pour mieux châtier les criminels.

II. — Mais à côté de la tourmente flamboyante s'élève la tempête de la haine. Un des malheurs les plus effroyables de celui que Dieu a jeté dans le gouffre, c'est qu'il est banni de la charité, c'est qu'il ne peut plus rien aimer. Il déteste ses compagnons de bagne ; il abhorre les démons qui l'entourent ; il maudit le souvenir de sa famille d'autrefois, des amis qui peut-être l'entraînèrent au vice, de ceux même qui tentèrent, sans y réussir, de l'arracher à son fatal destin. Le damné ne sait plus que haïr : sa volonté fixée dans le mal jette sans trêve son stérile anathème sur tout ce qu'il y a de pur, de grand, de noble, de saint ; il se repaît de sa colère, et sa colère le dévore. Il s'en prendrait à Dieu s'il le pouvait, mais Dieu se rit de ses vains blasphèmes ; il cherche à s'en prendre aux autres damnés, mais les damnés exacerbés se joignent aux démons pour l'accabler, pour le railler, pour le maudire, pour exaspérer sa torture. Ils l'humilient et ils l'outragent ; ils lui jettent à la face l'abomination et la sottise de ses hontes : ainsi dans les rugissements et les querelles, dans les sarcasmes et dans la haine doit s'écouler l'éternité.

III. — Cela ne suffit pas encore. Une douleur plus poignante, plus aiguë, harcèle sans cesse le coupable : c'est la hantise du désespoir. Il peut nous arriver, sur terre, de nous trouver bien malheureux, bien endoloris ou bien abandonnés. Mais, même dans les plus sombres jours, un pâle rayon brille à notre ciel ; une petite lueur d'espérance nous soutient dans l'épreuve et ne meurt jamais complètement. Là, au contraire, plus d'illusion : l'espoir ne pénètre pas dans la nuit torride et épouvantable que nulle aurore ne dissipera. Le maudit sait que tout est perdu sans retour, et par sa faute. Il se rend compte que nulle amnistie n'ouvrira les portes d'airain de son cachot, que nul effort, que nul mérite de sa part ne pourra lui valoir même une atténuation de peine. Il est jugé, il est perdu, et pour toujours. Si la mort pouvait entrer dans l'enfer, la mort y serait acclamée, car, avec l'anéantissement, elle apporterait la délivrance. Mais le pécheur est condamné à une immortalité implacable. Il doit sans cesse survivre à sa destruction continuelle ; il doit vivre toujours pour n'être soulagé jamais ; il doit subsister éternellement afin que le droit du Très-Haut soit vengé de façon absolue. S'il est un désespoir épouvantable, c'est ce désespoir de l'éternité.

IV. — Et cependant tout cela n'est rien encore. Les coupables s'en accommoderaient avec joie si une miséricorde, hélas ! impossible, consentait seulement à alléger la pire et la plus indicible de leurs tortures : la peine de la perte de Dieu. Ah ! nous ne pouvons pas comprendre, tant que nous restons en ce monde, ce que signifie de souffrance, de détresse, d'angoisse sans nom, cette expression : « la perte de Dieu ». Ici-bas, nous nous passerions sans trop de regret d'un Dieu que nous comprenons à peine, parmi tous les voiles et les mystères dont il se couvre à nos regards. L'homme vivant a besoin de faire effort pour s'élever jusqu'à son Créateur et il se détourne, trop volontiers et trop souvent, du but suprême de sa vie.

Mais le damné, tout au contraire, a fini par saisir ce que nous ne saisissons pas. Dans l'irradiation d'un éclair, il a compris combien Dieu est la lumière éblouissante, la bonté tendre et infinie, la force souveraine et attirante. Il sait maintenant que Dieu est le tout de l'homme et que l'homme ne peut vivre sans Dieu. Mais, juste à l'instant où, dans un grand élan, le malheureux se jetait dans les bras de la divinité, ses crimes se sont dressés devant lui comme une barrière : Dieu s'est détourné froidement. Et le misérable, rongé par le souvenir du paradis perdu, de l'amour divin irrité, pleure, gémit, blasphème sans fin dans l'amertume sans égale de n'avoir pas su conquérir son Dieu...

V. — Le Seigneur, dont l'équité est strictement exacte, a voulu que chaque condamné épuisât la coupe inépuisable de tous ces châtiments qui toujours recommencent. Mais, toujours parce qu'il est juste, il a ordonné que l'intensité des peines varierait avec la gravité des fautes. Celui qui ne fut réprouvé que pour une seule faute mortelle souffrira moins, c'est évident, que celui dont la vie entière fut consacrée au mensonge, à la luxure, au vol, à la révolte sans frein.

Est-ce à dire que les moindres pécheurs auront une existence tolérable ? Bien loin de là et tout au contraire. Le criminel qui souffrira le moins dans la géhenne y souffrira infiniment plus que n'ont souffert sur terre les plus malheureux de tous les hommes et que n'a pu souffrir, depuis son origine jusqu'à son dernier soir, l'ensemble du genre humain tout entier.

* *

Que vous en semble, m. f. ? Le tableau que j'ai dû présenter à vos yeux n'est point affaire d'imagination ; il ne s'agit ici ni de mythes, ni de légendes, mais d'une réalité malheureusement trop certaine et qui a le témoignage de Dieu même comme garantie de son existence. **Oui, il y a un enfer,** un enfer éternel, un enfer incomparablement douloureux, et cet enfer menace tous les êtres humains que l'instant de la mort aura surpris dans le péché mortel.

Faut-il donc nous décourager, nous laisser rouler vers le gouffre, nous abandonner passivement aux éventualités cruelles de l'avenir ? Non certes, et c'est tout le contraire que Dieu désire. Si le bon Maître nous a révélé les périls que nous ferait courir une existence coupable, ce n'était pas pour nous effrayer vainement. C'était, avant tout, pour nous

fortifier dans la pratique de l'obéissance, dans l'exercice de la vertu.

Avec la grâce de Dieu, nous sommes parfaitement en mesure de n'avoir rien à craindre de l'enfer, et la grâce, jamais, ne nous est refusée. A nous, seulement, d'y correspondre ; à nous d'employer les secours divins pour améliorer l'état de notre âme, pour sanctifier nos habitudes, pour nous unir au Dieu qui nous aime. Alors nous n'aurons plus rien à craindre des châtiments qui ne concernent que les âmes détournées du Seigneur. Alors notre vie sera sereine ; elle sera pieuse et douce ; elle sera reconnaissante aussi, car nous comprendrons toujours mieux l'immensité du bienfait que Dieu nous accorde en nous préservant de ses vengeances. Alors, sans frayeurs exagérées, nous pourrons nous reposer, en une céleste confiance, sur le cœur dévoué de Celui qui nous a sauvés de tant de dangers. Ainsi soit-il.

POUR LES RÉUNIONS MENSUELLES DES MÈRES CHRÉTIENNES

XII

LA PATIENCE

INTRODUCTION. — Il faut supporter chrétiennement les épreuves.

PREMIÈRE PARTIE. — *Caractère actif de la patience.* Elle est une force et s'acquiert par l'exercice. Différences entre la faiblesse naturelle, le faux stoïcisme et la patience chrétienne. Pourquoi nous avons tant de peine à pratiquer cette vertu. Utilité de la patience.

DEUXIÈME PARTIE. — *La patience intérieure.* C'est la seule véritable, elle est très supérieure à la simple correction mondaine. Effort négatif et effort positif. La patience extérieure.

TROISIÈME PARTIE. — *Les occasions de pratiquer la patience :* dans le ménage et la vie familiale, dans les rapports avec l'extérieur. Les épreuves inattendues : les revers, la maladie. L'exemple de Job, modèle de patience, doit nous soutenir.

CONCLUSION. — La souffrance n'a qu'un temps : la récompense est impérissable.

Mesdames,

Tout n'est pas rose dans la vie, nous en faisons chaque jour l'expérience. Mais puisque la tristesse est de toutes les heures, puisque le bon Maître a voulu nous acheminer vers lui en nous faisant traverser péniblement une longue vallée de larmes, faut-il au moins supporter l'épreuve avec courage, ce qui allégera notre lassitude et fera plaisir au Seigneur. La prudence du monde ne suffirait pas à nous donner cette philosophie qui triomphe de tous les obstacles, que rien ne réussit à troubler. Mais si la terre est impuissante à nous secourir, le ciel, au contraire, y a pourvu. Il nous a dotés de cette force calme et inébranlable, de cette persévérance silencieusement résignée qui se nomme la vertu de patience. A nous de savoir utiliser le trésor que Dieu nous envoie ; à nous de l'employer de notre mieux, pour demeurer fidèles à nos devoirs, pour rester forts dans la douleur, pour persévérer jusqu'à la fin, malgré l'adversité.

I

On s'imaginerait volontiers que la patience est une qualité essentiellement passive. Elle en a, du moins, les apparences. C'est elle qui permet de souffrir sans murmurer, de recevoir les coups du destin sans paraître les ressentir, de se taire, immobile et serein, sous les affronts ou les malheurs. Et parce que cette attitude résignée manque, aux yeux du monde, du brillant, du faux éclat qu'aiment les foules, on se prend à dédaigner un peu, quelquefois, cette grande et douce vertu. « Patient, » dans l'esprit de beaucoup, est le synonyme de « faible » ; bien des gens croient que si on ne réagit pas, c'est parce qu'on manque de ressort. Cette opinion est une erreur totale. La passivité n'est que le côté extérieur, public, de la patience ; mais, en réalité, cette vertu est essentiellement active.

Vous qualifiez d'impatient l'homme qui ne supporte rien sans crier ou gémir, qui s'exaspère à la moindre contradiction : c'est cet homme-là qui est un faible. Il n'est pas maître de sa raison, qui pourrait lui faire comprendre que ses excès n'arrangent rien ; il n'est pas maître de ses nerfs qui s'irritent à tout propos ; il n'est pas maître de sa volonté que la plus minime contrariété surprend et laisse désemparée. Celui-là est fort, au contraire, qui possède assez de vigilance pour ne jamais se laisser surprendre, même par les événements les plus fâcheux, qui a assez d'empire sur lui-même pour contenir, pour refréner les premières impulsions, assez généralement sottes, de son organisme subitement atteint ou de son âme douloureusement frappée ; celui-là est fort qui sait se taire quand il ne servirait à rien de parler ou quand parler serait nuisible ; celui-là est fort qui parvient à faire l'économie des plaintes sans motif ou sans résultat, des récriminations amères qui si rapidement deviennent ridicules. Et celui-là, c'est l'homme patient.

Vous vous surprenez quelquefois à envier son impassibilité quasi surhumaine. C'est alors qu'il faut bien vous dire que, en principe du moins, cette qualité ne lui a pas été donnée gratuitement dès sa naissance. S'il est patient, c'est qu'il a voulu l'être ; c'est qu'il a su se dompter lui-même ; c'est qu'au prix de longs et persévérants efforts il a appris et continue d'apprendre chaque jour à réfléchir avant l'action, à dominer les désordres intimes de sa nature, à subir les assauts extérieurs avec la dignité qui grandit un homme, avec le calme surnaturel qui auréole un chrétien. Ce long combat contre soi-même, voilà ce qui fait de la patience une vertu singulièrement active, que l'on ne méconnaît, trop souvent, que parce qu'on n'en aperçoit pas les manifestations.

Sans doute, il se trouve parfois des gens qui ne sont que faiblesse. On peut tout se permettre avec eux, il est certain qu'ils ne se rebifferont pas. Ne dites pas qu'ils sont patients ; dites plutôt qu'ils sont mous et lâches. On en rencontre d'autres qui

affectent — et c'est une très vieille mode — de paraître insensibles à la douleur ; ils prétendent puiser dans la sagesse humaine et dans leur docte philosophie assez de vigueur, assez de clairvoyance pour guérir par une argumentation tous les maux qui sévissent ici-bas. Ne dites pas qu'ils sont patients ; dites simplement qu'ils sont orgueilleux.

La vertu de résignation n'est ni l'apathie, ni la fierté. Elle est tout l'opposé. Sans chercher à braver le mal, elle consiste à le supporter avec douceur et sans murmure, non pas par la tension des forces naturelles, mais à l'aide de la force suprême, à l'aide de la grâce divine, pour faire la volonté de Dieu. C'est ce qui la rend belle et sublime ; appuyée sur toutes les vertus ses sœurs, elle les perfectionne à son tour en leur communiquant ce fini, ce velouté qui rend si sympathiques les cœurs patients.

Ainsi comprise, ainsi pratiquée, la patience doit rendre les plus grands services. Il n'est pas de jour, il n'est presque pas d'heure où elle ne trouve à s'utiliser. Que de fautes nous éviterions, que de regrets, de maladresses même nous nous épargnerions, si nous voulions nous habituer à supporter avec résignation les inévitables épreuves que la vie ne nous ménagera pas ! Mais chacun, sur terre, est condamné à souffrir et nul ne veut apprendre à souffrir. Contradiction du cœur humain : nous savons d'avance que nos colères, nos rages, ne feront qu'aggraver le fardeau déjà trop lourd de nos misères ; nous savons aussi que la patience allégerait ce poids en nous aidant à le supporter. Et malgré cela, nous nous obstinons dans notre erreur, nous restons emportés, capricieux ; dans nos moments de souffrances, nous nous fâchons contre quiconque ose nous suggérer des pensées de résignation. Pourquoi cela ? Serait-ce parce que l'homme, depuis le péché originel, est instinctivement rebelle à tout ce qui lui vient du ciel, à tout ce qu'ordonne le Seigneur ? Ou bien simplement parce que notre misérable faiblesse est telle que nous aimons mieux nous torturer nous-mêmes par nos multiples et perpétuels défauts plutôt que de nous contraindre à les réprimer persévéramment ?

Il est bien sûr que la patience n'est pas commode à acquérir, et c'est peut-être pour cela que si peu de gens la possèdent. Mais elle est si riche en consolations, si féconde en résultats heureux qu'elle vaudrait bien, cependant, qu'on fasse quelque effort pour elle. C'est elle qui fait prendre la vie comme la vie doit être prise ; c'est elle qui rend tolérable l'existence en commun et assure la paix au foyer ; c'est elle qui sauvegarde notre grandeur humaine quand la douleur physique ou morale menace de nous abattre ; surtout elle nous rapproche de Jésus. Il n'est pas une vertu au monde qui ne tende à nous faire ressembler à Celui qui voulut nous créer à son image : nous perfectionnons en nous la divine ressemblance chaque fois que nous acquérons, ou simplement que nous développons, dans notre âme, une qualité surnaturelle. Mais s'il est une forme de sainteté qui nous rende plus spécialement conformes au Messie « doux et humble de cœur », n'est-ce pas cette patience dont Jésus a donné le merveilleux exemple depuis son obscurité de Nazareth jusqu'à son agonie du Vendredi Saint, depuis les douleurs de son enfance en exil jusqu'aux tortures de sa croix ? Parmi tant de fatigues et de travaux, parmi tant d'amertumes et de haines, parmi tant de trahisons et de supplices, le Christ est resté calme et patient. Qui d'entre vous, dans la mesure de sa faiblesse, n'aurait à cœur de l'imiter ?

II

Ce qu'il y a de plus important, Mesdames, dans l'acquisition de la vertu de patience, c'est la pratique de la résignation intérieure. Il vous arrive quelquefois, par exemple dans une fête ou en société, d'éprouver une vive contrariété. Secrètement, votre âme est bouleversée ; mille pensées inachevées, mille sentiments impétueux et confus s'entrechoquent en vous. Mais, au dehors, vous paraissez calmes. Il faut bien vous connaître, ou bien connaître la psychologie, pour soupçonner un peu de l'orage qui vous tourmente. Toujours aimables, toujours gracieuses, vous continuez à offrir à chacun le mot qui peut lui plaire et le sourire qui lui revient. Vous arrivez à vous contenir jusqu'à votre retour à la maison. Là, par exemple, la tempête éclate : gare à votre mari ou à vos enfants, s'ils ne savent pas s'éloigner assez pour vous donner le temps de décharger ailleurs que sur eux votre courroux ! Mais, une fois le calme revenu, quand vous rassemblez vos souvenirs, vous trouvez le moyen de vous féliciter parce que vous avez dompté votre premier mouvement et qu'en ne faisant pas une scène en public, vous avez manifesté une angélique patience.

Eh bien ! j'ai le regret de vous le dire, vous vous trompez du tout au tout. La patience n'a rien à voir avec cette correction strictement mondaine qui vous oblige si fréquemment à affecter des attitudes en opposition avec votre état d'âme. La patience ne consiste pas à rester poli, à refréner ses impressions pour ne pas commettre un esclandre ; elle est quelque chose de bien plus sérieux et de bien plus profond. Parce qu'elle est une vertu surnaturelle, elle ne se borne pas aux apparences ; elle affecte le fond même de notre âme, qu'elle doit rendre plus agréable à Dieu.

Son premier effort est, en quelque sorte, négatif. Il tend à réprimer la première impulsion, l'instinct (tellement humain qu'il devient presque animal) qui nous porte à réagir âprement contre tout ce qui nous gêne, nous déplaît ou nous lèse. L'âme habituée à céder à cette tendance est-elle atteinte dans un de ses goûts ou dans une de ses fiertés, aussitôt elle se cabre, elle cherche, suivant les cas, à esquiver la douleur ou à tirer vengeance de l'outrage. L'âme vraiment chrétienne, elle aussi, subit la même tentation, car la vertu n'efface pas la nature ; mais loin de s'y abandonner elle se modère aussitôt. Elle accueille la souffrance comme une visiteuse envoyée par Dieu pour son bien ; au lieu de réagir contre autrui elle réagit sur elle-même ; elle s'in-

terdit tout mouvement de mauvaise humeur, toute pensée de haine et de révolte.

C'est alors que s'ouvre le second stade : l'effort positif. Sitôt passée la première émotion, — et il importe de l'abréger le plus possible, — l'âme croyante se tourne vers Dieu ; elle acquiesce à l'épreuve providentielle, elle accepte l'humiliation afin de se soumettre aux desseins du Seigneur. Elle ira même plus loin encore. Elle réfléchira sur la leçon qui se dégage de l'incident et sa patiente méditation lui sera profondément salutaire. La plupart du temps, les désagréments qui nous affligent ont été provoqués par nous-mêmes, par notre imprudence, par notre inexpérience, notre vanité, notre gourmandise, notre ambition, ou par nos mille défectuosités, en un mot par notre fragilité humaine. La patience nous permettra de reconnaître nos défauts, de mettre à profit, pour les corriger, même les ennuis qu'ils nous attirent.

Et si la douleur ne nous est pas imputable ; s'il s'agit, par exemple, d'une maladie, ou d'une offense imméritée, la patience nous enseigne à utiliser le malheur pour notre sanctification. La foi nous apprend que si Dieu permet notre affliction, c'est pour l'expiation de nos fautes ou pour l'acquisition de mérites. La résignation nous fera entrer dans l'ordre et le plan divins. Elle nous amènera à recevoir joyeusement le don austère, mais bienfaisant, qui purifie notre être. Le mot « patience » vient d'un verbe latin qui signifie : « souffrir. » Il indique donc l'art de savoir souffrir de la façon dont Dieu veut qu'on souffre, c'est-à-dire fortement, doucement, saintement.

Lorsque vous aurez conquis cette maîtrise de vous-mêmes, la patience extérieure vous sera facile. Elle a son importance aussi, car elle nous grandit à tous les regards et nous évite souvent d'être à charge à notre entourage. Mais, si l'on peut dire, elle n'existe pas par elle-même. Elle n'est qu'une conséquence de la résignation intérieure et comme un réflexe qui traduit au dehors nos secrètes résolutions de souffrir courageusement. Elle a cependant l'avantage de fortifier, de corroborer notre vertu intérieure ; aussi faut-il s'exercer avec persévérance à la développer en nous. Il faut savoir supporter les inconvénients de l'existence sans gémir, sans protester inutilement, sans se répandre en récriminations. Ou si, dans des cas exceptionnels, une douleur vraiment trop forte arrive à nous arracher quelque plainte, que cette plainte soit discrète, modérée, raisonnable ; qu'elle n'ait jamais l'accent d'un murmure contre la Providence.

La véritable patience suppose une grande fermeté d'âme, mais elle développe en même temps dans l'âme le sentiment de la fermeté. Quand elle s'inspire — comme elle doit toujours le faire, sous peine de ne plus demeurer elle-même — de motifs pieux et surnaturels, elle nous fait communier aux souffrances des saints, des martyrs, de la Vierge affligée et du Christ rédempteur. Nous sommes ainsi soutenus, encouragés par l'exemple et par l'intercession de toute la cour céleste et de la divinité elle-même. Qui pourrait alors nous empêcher d'atteindre aux sommets de l'héroïsme chrétien, de cet héroïsme réservé aux âmes d'élite ?

III

Vous conviendrez bien avec moi, Mesdames, que les occasions ne vous manquent pas de développer en vous la vertu de patience. Chaque matin, dès votre réveil, vous voyez se profiler devant vous la longue perspective des occupations fastidieuses, des labeurs incessants qui rempliront votre journée. De cette considération peut résulter, à votre choix, ou bien un geste de lassitude maussade et, par avance, découragée, ou bien une généreuse offrande au Seigneur des peines et des ennuis qui vont surgir. Vous choisirez le second parti, c'est-à-dire la prière et le sacrifice. Puis, sans tarder, vous passerez à l'exécution. Votre attention toujours en éveil vous mettra en garde contre les impulsions impatientes qui vous feraient perdre votre mérite.

S'il est bon de prévoir, pour les supporter saintement, les contradictions ou les désagréments qui doivent normalement se produire, il n'est pas moins utile de tenir son âme toujours prête à recevoir des coups inattendus, à affronter sans perdre son calme les épreuves que l'on n'avait pas soupçonnées. Mais cette résignation anticipée ne forme que la première partie de votre tâche. N'avez-vous pas remarqué souvent que beaucoup de résolutions, prises avec ferveur, s'évanouissent dès qu'elles se heurtent à la réalité des faits ? Il faudra donc, heure par heure, instant par instant, contrôler vos dispositions intimes, afin de ne vous laisser jamais surprendre. Que survienne une circonstance fortuite, un malaise de vos enfants, une discussion pénible dans le ménage, il importe que cet accident vous trouve sur vos gardes, sinon vous vous déroberez instinctivement à cette peine nouvelle ou vous l'accueillerez avec colère, en grondant, en vous désespérant, c'est-à-dire de la façon la plus mauvaise pour vous-mêmes, pour votre entourage et pour le bon Dieu.

Vous savez que votre existence de mères n'est faite que d'à-coups, de sollicitudes : soyez sans cesse disposées à accomplir ce que Dieu exige de vous, et à l'accomplir dans la sérénité, sans un murmure. Vous tenez, avant tout, à la paix du foyer, et vous avez cent fois raison, car c'est un des meilleurs éléments de formation pour votre jeune famille, et c'est aussi un grand moyen de perfectionnement surnaturel. Mais cette paix, n'oubliez pas que c'est vous qui en êtes les grandes ouvrières. Votre patience amortira les chocs qui, fatalement, une fois ou l'autre, se produiront. Elle deviendra contagieuse, et emplira la maison entière d'une atmosphère de tendresse qui disposera tout le monde aux multiples et indispensables concessions.

Il n'y a pas d'emportement — fût-il par hasard justifié — qui puisse tenir longtemps contre une résignation inaltérable. Si vous avez à supporter un reproche de votre mari, croyez bien qu'il sera plus bref si vous l'accueillez patiemment ; presque toujours il se fondra aussitôt en quelque manifestation

nouvelle de tendresse et d'attachement. Si vous avez à intervenir dans les querelles de vos enfants, soyez sûres que ce ne sera pas en vous agitant plus qu'eux que vous réprimerez le désordre : ce sera en les dominant par votre tranquillité ferme. Ainsi de suite tout le long du jour ; ainsi de suite toute la vie.

Cette patience qui vous fera régner dans votre ménage, qui vous y conservera l'affection et la vénération que vous méritez, réglera aussi vos rapports avec toute la société humaine. Que de divisions seraient évitées si chacune savait ne pas s'offusquer d'une plaisanterie un peu vive, lancée, peut-être sans malice, par une soi-disant bonne amie ; comme notre vie serait meilleure si nous nous accoutumions à tolérer chez autrui des manières qui ne nous plaisent pas et qui, pour n'être pas conformes à nos goûts, ne sont souvent que de très petits défauts, si aisément excusables !

Celles d'entre vous que leur situation met en contact perpétuel avec le public, au comptoir d'un magasin, au guichet d'un bureau, au secrétariat d'une usine, savent quelle affabilité incessante il faut y déployer toujours. On a beau être déchirée de soucis ou d'angoisses intimes, on est tenu de rester avenante, de sourire, de répondre gentiment aux questions les plus saugrenues. Ce n'est pas de l'hypocrisie, c'est simplement de la courtoisie, et une courtoisie indispensable. Mais pourquoi ne pas faire de nécessité vertu ? Il suffirait de s'inspirer d'un motif supérieur, du motif sacré de la patience : cela n'aggraverait nullement le fardeau, mais cela le rendrait méritoire aux yeux de Dieu, et cela le rendrait même plus supportable, car, comme toutes les vertus chrétiennes, la résignation fait germer dans l'intime des âmes qui la pratiquent une floraison d'espérance et de tranquillité surhumaine.

Une observation analogue est tout indiquée lorsque l'on se trouve en présence d'afflictions inattendues, auxquelles les récriminations ne remédient généralement pas. Un revers de fortune n'a jamais été réparé par des plaintes : pourquoi ne pas le supporter simplement, dignement, chrétiennement ? Une maladie ne se guérit pas par des imprécations ; les médecins prétendent même qu'un bon moral hâte beaucoup la convalescence ; ici la vertu religieuse se double donc d'une qualité hygiénique. Mais cette qualité d'ordre physiologique, combien n'est-elle pas plus grande si elle n'est que la résultante de notre décision surnaturellement inspirée ! Elle n'est plus alors elle-même ; elle se transforme pour devenir un acte réel de sainteté.

Rappelez-vous, dans la Bible, l'histoire du riche, puissant, heureux Job. Tout lui sourit : ses caravanes sillonnent le désert, ses enfants le bénissent, sa conscience même rend justice à la sincérité de sa foi comme à la générosité de sa ferveur. Soudain un esclave se présente pour annoncer une fâcheuse nouvelle : les troupeaux du maître ont été razziés par une tribu de pillards. Tandis que ce messager parle encore, un autre survient, et cette fois c'est le désastre : la maison qui abritait ses enfants s'est écroulée, ensevelissant tous les espoirs de sa race. Que fait Job ? Il lève les yeux vers le Seigneur et lui rend grâces dans la détresse comme naguère dans la prospérité. Mais Satan, qui s'acharne contre son âme et qui s'est juré de la conquérir par le désespoir, Satan arrache à Dieu la permission de s'attaquer à sa personne même et il couvre son corps d'ulcères et de tortures. Relégué parmi les décombres, raillé par son épouse, calomnié par ses amis, Job ne désespère pas du Dieu qui semble l'avoir abandonné. Il souffre avec sublimité, il accepte les inexplicables épreuves, dont l'avenir pourra seul lui expliquer le secret.

L'histoire du saint homme Job est l'apothéose de la patience. Mais nous devons bien remarquer que cette apologie d'un héros résigné n'est pas une vulgaire légende humaine. Elle a été dictée par l'Esprit-Saint pour nous servir d'exemple et de leçon. Nous tous, qui avons moins à souffrir que Job, si nous savons souffrir comme lui, nous serons comme lui récompensés, en ce monde peut-être, mais sûrement lors des revanches de l'éternité.

* *

Je m'en voudrais, mes chères sœurs, de retenir plus longtemps votre attention sur des vérités que vous connaissez déjà et que vous savez traduire en actes. Votre persévérance dans la ferveur, malgré les désillusions de la vie, n'est-elle pas la meilleure preuve que vous pratiquez la patience, qui vous a réconfortées lors des épreuves déjà subies et qui constitue votre plus beau gage d'espoir pour les épreuves de l'avenir ? Il ne reste qu'à terminer cet entretien sur une parole de confiance. Parmi les vertus que le Christ nous a enseignées et dont il daigna se faire le vivant et splendide modèle, il en est qui doivent se perpétuer sans fin, comme la charité. Mais il en est d'autres qui n'auront plus de raison d'être dans notre avenir bienheureux, et la patience est de celles-ci. Notre souffrance n'a qu'un temps, le temps de notre vie d'épreuve ; mais la gloire que nous aurons méritée, par nos acceptations généreuses, durera toujours. Ici-bas, nous semons dans les larmes les germes patients que la bonté de Dieu fera éclore, là-haut, en fruits impérissables de joie, de paix et de bonheur. Ainsi soit-il.

SERMON DE CHARITÉ EN FAVEUR D'UNE MAISON D'APPRENTIS

LES AVANTAGES QU'ELLE PRÉSENTE

Mes frères,

La beauté fut toujours un don périlleux, car le destin des belles choses, quand elles sont faibles, est d'être disputées et de tomber trop souvent en proie au plus fort qui n'est pas toujours, qui est rarement le meilleur. Ce destin, la jeunesse, années fleuries, âge heureux, riche en espérances et en promesses, l'a toujours connu ; elle l'éprouve tant aujourd'hui que nous nous surprenons parfois, dans l'amertume de notre âme, à souhaiter qu'elle soit moins belle. N'est-elle pas, en effet, une sorte de

caravansérail, où les passions mauvaises viennent faire halte, se gorger, et semer la dévastation, la ruine, la mort ?

Aussi nous bénissons le Ciel quand, sur notre chemin, nous rencontrons un refuge où la jeunesse peut s'abriter contre le fracas des orages, se reposer sous une ombre bienfaisante, s'asseoir à la table où on lui sert abondamment le pain de la vérité et boire à la source d'eau vive de l'Evangile.

J'ai précisément la mission de recommander à votre sympathie et à votre charité un de ces pieux asiles, où les Apprentis, grâce à un dévouement de premier ordre qui, au prix de mille sollicitudes et sans relâche, protège à la fois leurs *intérêts matériels,* leurs *intérêts moraux* et leurs *intérêts religieux,* peuvent s'armer solidement pour les luttes de la vie.

I

Le travail en lui-même est une loi essentielle de notre nature, un besoin de notre activité. Mais, par suite de la faute originelle, l'homme se trouvant plus faible en face d'une tâche plus difficile, le travail est devenu *labeur*. Et ce labeur s'impose plus que jamais, puisqu'au précepte divin s'ajoute la rigueur de la nécessité. Ce n'est plus seulement par amour et par obéissance que l'homme travaille, mais par besoin ; il ne peut conserver l'être qu'au prix de pénibles efforts : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Les oisifs, ici-bas, sont un hors-d'œuvre de la création, plus exactement des parasites ; tout avoir est une fonction sociale qu'il faut justifier, mériter par les services rendus en faisant le bien.

Dans cette pieuse maison, le travail non seulement apparaît à l'Apprenti comme une nécessité pour subvenir à ses besoins, pour améliorer sa condition, se créer une situation, se préparer à affronter les âpres luttes de la vie, mais il revêt à ses yeux le caractère d'une obligation de conscience, du *devoir d'état*.

Le règlement, qui est à la volonté ce que les artères sont au sang, ce que les veines de l'arbre sont à la sève, trace comme un sillon le travail de chaque jour. Il est vraiment le véhicule des forces humaines ; il en dirige l'emploi, en empêche la dispersion et sait, pour toutes les parcelles de la vie quotidienne, depuis l'heure du lever jusqu'à celle du coucher, assigner une place pour chaque chose et mettre chaque chose à sa place.

Comme, depuis le développement du machinisme, la technique moderne exige moins d'efforts musculaires, mais plus d'effort mental, l'Apprenti trouve, à sa rentrée à la maison, dans une atmosphère qui n'est point bourrée par la presse des commandes à livrer et du travail à fournir, un petit atelier, des cours de dessin et de mécanique, des livres professionnels, voire même, à certaines époques, des concours avec exposition d'ouvrages, enfin des classes de français et de calcul pour combler les lacunes d'une instruction primaire qui a pu parfois être trop rudimentaire.

Et comme, de nos jours, les lois économiques de plus en plus nous entourent, nous pénètrent, forment une partie importante de la vie sociale, il est nécessaire, si l'on veut sortir de l'ornière et se tailler une situation moins commune, d'avoir une idée sérieuse de la production, de la circulation, de la répartition, de la consommation, de la concurrence et de la collaboration, en un mot des notions que concernent ces lois. Et l'Apprenti, dans ses moments de loisir, a la bonne fortune de pouvoir feuilleter les revues, les ouvrages, les brochures d'Action populaire ou autres, d'entendre des causeries instructives qui meublent son esprit et élargissent l'horizon de ses connaissances professionnelles.

Est-il étonnant, dès lors, que les demandes d'admission affluent sans pouvoir toutes recevoir satisfaction ? Est-il surprenant qu'avec ces provisions techniques et ce bagage de données économiques, bon nombre d'Apprentis deviennent, dans l'armée des travailleurs, d'excellents sous-officiers compétents et recherchés, fassent bonne figure dans le monde de l'industrie et du commerce, qu'il y en ait même qui, escaladant les cimes, deviennent chefs d'importantes exploitations, patrons de maisons sérieuses, brasseurs de grosses affaires ? Il nous plaît d'en voir d'avantageux exemples parmi vous, Messieurs les Anciens Elèves, qui, en cette fête, vous retournez avec un regard attendri vers le passé et laissez doucement envahir par la vague caressante des souvenirs agréables, votre âme toujours heureuse de se retremper dans le milieu béni où vous avez trouvé dans vos jeunes années, suivant la gracieuse image de S. Grégoire de Nazianze, à côté de la houlette qui dirige, plus encore le chalumeau qui attire.

II

Le travail vaut ce que vaut l'homme, mais les hommes ne se valent pas l'un l'autre et voilà pourquoi, à côté des connaissances techniques, il faut les grandes *qualités morales* qui font le succès des affaires, il faut à l'esprit la droiture, le jugement sain, au cœur la force, la noblesse, l'amour du devoir.

Pendant la guerre nous avions rêvé d'une complète rénovation. Mais à l'époque des actes héroïques a vite succédé le règne des paroles pernicieuses qui poussent aux résolutions mauvaises, et, comme toujours, le désordre des mœurs a accompagné celui des idées.

Le penchant naturel de la concupiscence, la servitude des passions lourdes et amollissantes, la pratique des plaisirs suspects ou coupables, l'indiscipline de l'esprit qui veut tout savoir et tout lire malgré le *veto* de la loi morale, la fréquentation de certains cinémas, agents de corruption, la vue des spectacles d'une prodigieuse inconvenance, l'indiscipline de la volonté qui fuit toute contrainte, le fléchissement de l'autorité familiale et des pouvoirs publics, l'absence de réflexion, l'insouciance du lendemain, la circulation intense de l'argent, le gaspillage universel, l'indiscipline du cœur qui ne compte plus avec les airs désinvoltes, les familiarités de langage, les regards osés et provocateurs, les trop libres relations, les sorties folles sans contrôle, le dévergondage des

modes et des danses malsaines, le goût de la vie plantureuse et excentrique, la profanation des loisirs, la création d'une foule de besoins factices, la baisse du sens moral, l'émiettement ou la disparition des bienséances qui en sont le velouté, ne sont-ils pas comme autant d'affluents qui grossissent les fleuves de boue qui débordent sur leurs rives et charrient les plus infects immondices ? Comment s'étonner dès lors que, semblable à ce raz de marée à large et subite dévastation, une vague immense d'immoralité se soit levée, ait renversé les digues traditionnelles et submergé de son écume des milieux qu'on aurait crus inviolables ? Et ce tourbillon entraîne dans sa ronde petits et grands ; son mouvement est si fougueux, l'atmosphère est empestée de si fausses maximes, les défaillances sont si multipliées qu'on regarde comme périmés les principes de la haute tenue morale.

En plein dans cette vague boueuse, au milieu du dévergondage de la rue, parfois de l'atelier ou du magasin, coude à coude dans certaines circonstances avec des échantillons d'une autre jeunesse blasée, vermoulue de licence, gaspilleuse de la vie, qui, l'œil éhonté, épuise toute la gamme des jouissances, comment l'Apprenti pourra-t-il être préservé des souffles corrupteurs qui menacent de pénétrer dans son âme par mille fissures ?

Déjà, en inculquant à l'Apprenti le goût et l'amour du travail, on lui fournit un bon contrepoids aux passions. En fixant solidement la volonté par la règle, on la rend plus puissante ; en l'habituant à surmonter les obstacles, on arrive à décupler son énergie et son courage et à lui imprimer ce pli admirable qu'on appelle le caractère, dans la trempe duquel il entre toujours de l'immolation, comme il entre toujours du feu dans la trempe de l'acier. Les entrevues avec les employeurs, les lectures de notes, les passages en séance, la surveillance active et inquiète des allées et venues, des fréquentations, des relations, des correspondances, des lectures viennent apporter leurs pierres et non les moindres à la construction de la digue protectrice. Et pour que les instants de loisir ne deviennent point des moments de licence, pour que la Maison, à certains jours, ne semble pas lui peser comme les murs d'une prison au sein de laquelle il croirait étouffer, des divertissements largement et sagement mesurés lui procurent la joie saine, étincelle divine, fille des cieux, fleur de France, qui élève les cœurs et illumine la pensée :

> L'éclat de rire franc, sincère, épanoui,
> Qui met subitement des perles sur les lèvres,

comme dit le poète.

Jeux, représentations théâtrales, sorties à but religieux ou en vue du développement physique et du délassement moral ; l'étude de la musique, la pratique des sports et de la gymnastique qui, sans prendre dans nos œuvres la place prépondérante à laquelle elles n'ont pas droit, constituent, à l'heure actuelle, pour la sauvegarde de la jeunesse, un moyen puissant qu'il ne faut ni calomnier ni négliger ; tout cela apporte une heureuse et efficace diversion à la rêverie, au malaise, au marasme, comme au mouvement qui entraîne et au feu qui brûle, sans compter que ces dérivatifs sont pour tout esprit observateur une occasion très propice de mieux connaître les qualités et les défauts du caractère, de mieux apprécier l'endurance et la bonté d'âme.

III

Si les intérêts matériels ne sont garantis que par les intérêts moraux, ceux-ci ne sont garantis que par les *intérêts religieux*. En supprimant la religion, on supprime la vérité qui est la base de la morale et par conséquent la morale elle-même. Et en supprimant la morale, on prépare tous les désastres matériels et toutes les catastrophes financières.

C'est pourquoi la seule règle de prospérité, pour les sociétés comme pour les individus, est le mot de l'Evangile : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu. » Augmentez la somme des vertus et des renoncements, vous augmenterez par là-même la somme de prospérité. La justice sera plus complète, la liberté plus large, la propriété plus inviolable, la charité plus intense, la paix plus assurée, l'union plus constante.

Tel est l'enseignement de la foi, tel est aussi celui de la raison et de l'expérience. Et nous comprenons toute la portée de la parole profonde de Lacordaire : « La culture des âmes est le sommet des choses et le goût des sages. »

A l'heure où les questions les plus poignantes nous prennent à la gorge, dans le conflit aigu où les esprits sont dans le désarroi, où les notions se troublent, les passions s'irritent, les relations sociales s'aigrissent, les limites du possible et du chimérique se brouillent, où les niveleurs de hiérarchie sèment à foison leurs idées subversives et émancipatrices dans les masses populaires, où les sirènes révolutionnaires nous mènent aux récifs mortels, la seule force de résistance sérieuse, la seule force capable de « briser le frein de l'erreur dans la mâchoire des peuples », comme dit Isaïe, la seule force qui édifie, qui pénètre, qui aime, qui vivifie, la seule force qui fasse accepter les inégalités inévitables, légitimes, nécessaires même, la seule force qui relève dans le découragement et l'adversité, qui ne sacrifie pas le devoir austère et pénible au plaisir séduisant et facile, c'est la Religion qui promet par delà la tombe les justes et nécessaires dédommagements.

Voilà pourquoi il faut imprégner l'autorité d'un cachet religieux. Dieu est la raison suprême du respect et de l'obéissance ; lui seul ennoblit la soumission et sanctifie le devoir. Le blâme ou l'éloge, la récompense ou la punition n'ont de valeur intégrale qu'en tant que nous les faisons émaner du Législateur suprême : « Ce serait une erreur, dit Emile Boutroux, représentant de la philosophie à l'Académie Française, de croire que les habiletés de la politique ou les inventions de la pédagogie suffiront à faire des consciences inclinées devant le devoir ». Et une société sans religion ne tarderait pas à devenir, selon la vigoureuse expression de Taine, « un coupe-gorge et un mauvais lieu ».

Aussi, comme il convient, la Maison des Apprentis fait reposer toute l'éducation qu'elle donne, non sur le sable d'une morale quelconque, dont la carence est flagrante, mais sur le granit de la foi. Prières du matin et du soir, sainte messe, offices, instruction religieuse, cercles d'études, fréquentation des sacrements, qui apportent à l'âme blessée l'huile et le vin de l'Evangile, tout rappelle que le devoir est l'expression de la volonté de Dieu, qu'il a un caractère sacré qui affermit la conscience morale et la détermine aux sacrifices et aux luttes nécessaires.

* *

J'ai fini. Ce n'était pas une cause que j'avais à plaider : il y a longtemps que près de vous, à juste titre, elle est entendue. C'était plutôt un panégyrique que j'avais à faire. Si j'ai été assez osé pour ne pas reculer devant l'honneur qui m'échoit aujourd'hui, il me reste à m'excuser d'avoir brossé d'une main bien inhabile le tableau qui m'était confié et à vous prier de fermer les yeux sur ses ombres et ses bavures.

Il vous reste à faire comme l'abeille qui prépare la nourriture à la larve près d'éclore, il vous reste à mettre dans son berceau la substance du monde qui naît à la vie publique. En faisant tout à l'heure, quand les aumônières vous seront tendues, le geste généreux que nous désirons de vous, vous continuerez à collaborer avec l'actif Conseil d'Administration et à aider le Directeur dans la tâche ardue, âpre, absorbante, pour laquelle il ne faut rien moins que toute la richesse de son dévouement sacerdotal et toute la robustesse de sa ténacité. Votre charité, croyez-le, vous fera goûter quelque chose de la douceur de la Communion des Saints ; elle couvrira, pour une part, les péchés qui ont pu échapper à votre fragilité ; elle travaillera pour l'Eglise et le pays ; elle contribuera à garder un des plus précieux joyaux de la belle couronne de notre bonne ville. Ainsi soit-il.

ALLOCUTION DE MARIAGE

LE MARIAGE BÉNI DE DIEU

Mademoiselle, Mon cher ami,

C'est un grand événement dans la vie que le mariage. On peut le dire, il apporte la joie avec lui, la joie surtout dans les cœurs qui s'unissent religieusement et qui accomplissent cet acte solennel sous le regard de l'Eglise. Mais cette joie ne supprime pas les pensées sérieuses, car en face de l'avenir qui renferme habituellement tant de mystères, il est naturel que des fiancés chrétiens se posent cette question : « Notre mariage sera-t-il heureux ? Réussirons-nous dans la carrière que nous allons parcourir ensemble ? »

I

La réponse à cette question qui se présente à votre esprit en une circonstance aussi grave, voulez-vous que je vous la donne moi-même ?

Oui, vous dirai-je, votre mariage sera heureux s'il est béni de Dieu, et il sera béni de Dieu si vous avez à cœur de le mériter jusqu'au bout par vos sentiments sincèrement religieux.

Ecoutez en effet le langage du Seigneur à Adam et Eve, nos premiers parents, lorsqu'il les unit à l'origine dans le Paradis terrestre :

« Vous vivrez ensemble désormais. Vous voyez ce jardin, ces fruits, ces frais ombrages, tout est à vous, j'ai fait toutes ces choses pour votre bonheur. Mais en retour, ne l'oubliez pas, vous m'appartenez, vos cœurs sont à moi ; ne les attachez pas à la terre d'une façon coupable. Tant que vous me serez fidèles, rien ne vous manquera et vous serez heureux. Mais si, un jour, vous cessez de me servir, prenez garde, tous les maux viendront vous visiter. Pareillement je réclame les enfants qui naîtront de vous. S'ils obéissent à ma loi, je ferai leur bonheur et ils peupleront le ciel. Mais s'ils s'écartent du droit chemin, qu'ils ne comptent plus sur mes bénédictions et mes faveurs ; je les abandonnerai et la terre sera maudite pour eux comme elle le serait pour vous. » C'était alors l'institution même du mariage.

Telle fut encore la pensée du Christ, notre divin Maître, lorsqu'il fit du mariage un sacrement de la Loi nouvelle. Il apportait, vous le savez, la paix au monde, il voulait la concorde dans la famille et dans la société. Voilà pourquoi il disait : « L'homme s'attachera à son épouse et ils resteront unis comme s'ils n'étaient qu'un. » Mais il avait déjà dit, en s'adressant à la généralité des hommes : « Aimez Dieu par-dessus toutes choses... et aimez-vous les uns les autres, c'est la marque à laquelle on vous reconnaîtra pour mes disciples. » Or ces paroles conviennent spécialement aux époux, dont toutes les joies comme toutes les peines doivent être communes : « Aimez Dieu par-dessus tout, leur dit-il au jour de leur mariage par la bouche du prêtre ; aimez-vous mutuellement sous son regard ; c'est le signe auquel on reconnaîtra que vous êtes des époux chrétiens et vraiment heureux. »

Ce qui est certain, et ce qu'on oublie beaucoup trop dans la société actuelle, c'est qu'on ne peut absolument rien sans Dieu, parce qu'il est le Maître souverain du monde. Vous connaissez le proverbe : « L'homme propose et Dieu dispose. » L'homme journellement forme mille projets, comme de travailler, de gagner de l'argent, de se donner du plaisir, mais en voulant se passer de Dieu, en prétendant n'avoir pas besoin de lui. Et Dieu montre à l'homme orgueilleux qu'il s'abuse. Dieu règle et dispose que l'homme aura beau faire : ce qu'il se flatte d'obtenir, il ne l'aura pas, ou s'il l'a, ce ne sera pas pour longtemps. Que de foyers, en effet, où Dieu n'avait point de place, que de familles sans religion semblaient prospérer pleinement et faisaient dire : « Vous voyez bien que la religion n'est pas nécessaire pour réussir en ménage ! » Quelques années se sont écoulées, et après cette période de prospérité apparente, des malheurs sont venus assombrir la maison et y jeter la tristesse : pertes d'enfants à la fleur de l'âge, discordes in-

testines, maladies ruineuses, enfants indociles, irrespectueux, mauvais pour leurs vieux parents, et finalement des familles s'éteignant dans la misère ou dans la honte. C'était, hélas ! l'heure des représailles de la justice divine, l'heure des châtiments.

A côté de ces foyers malheureux, de ces foyers maudits pour avoir méprisé Dieu, il y a les foyers chrétiens, les foyers où la religion est une chose à laquelle on tient essentiellement. Quelle différence au point de vue du résultat ! Ce sont des familles où l'on travaille sans doute, mais où l'on vit dans la paix, dans la bonne entente, dans la joie d'une douce affection ; ce sont des familles où les enfants ordinairement dociles, respectueux, prévenants, donnent de la consolation aux parents et leur font passer une heureuse vieillesse ; ce sont des maisons bénies de Dieu, où le père et la mère sont honorés et aimés parce que Dieu a d'abord été honoré et aimé par eux, parce que Dieu a toujours eu dans cet intérieur chrétien la place qui lui revient.

Est-ce à dire qu'on n'y connaisse jamais l'épreuve ? Non, car l'épreuve a sa raison d'être et son utilité en ce monde depuis le péché originel. Mais au moins, dans l'épreuve, les familles chrétiennes ne restent pas sans appui et sans consolation. Dieu est avec elles pour les soutenir, les encourager, les réconforter ; et l'épreuve ne leur est pas amère et ne les désespère pas : elle leur est un excellent moyen de sanctification et leur prépare une riche moisson de mérites pour le ciel.

II

Tel sera, chers fiancés, je veux le croire, le spectacle offert par le foyer que vous allez fonder, spectacle consolant au milieu de tant d'autres qui sont véritablement tristes, absolument navrants, dans notre société d'aujourd'hui. Vous entendez en effet fonder un foyer chrétien. J'en ai pour garants les sentiments qui vous ont animés jusqu'à ce jour et qui sont plus fermes que jamais dans vos cœurs à cette heure solennelle où vous vous disposez à échanger devant Dieu les serments sacrés qui doivent vous lier irrévocablement l'un à l'autre.

En ce qui vous regarde, Mademoiselle, n'êtes-vous pas la jeune fille qui n'a point aimé et qui a plutôt fui les compagnies volages, ces compagnies que l'on goûte pourtant et recherche si volontiers à votre âge ? N'êtes-vous pas la jeune fille qui s'est toujours montrée pieuse, qui s'est toujours plu à fréquenter la Table sainte, la jeune fille enfin ennemie du désœuvrement et qui mérite, tout particulièrement sous ce rapport, d'être proposée comme un exemple ? Trop tôt, hélas ! vous avez été privée de la tendresse d'un père dont la mémoire reste honorée de l'estime et des sympathies de tous ceux qui ont été en contact avec lui. Sa disparition prématurée a créé dans la famille un vide qui n'a pas été sans souffrance pour votre cœur filial, et son absence en ce jour de fête ne peut qu'aviver de légitimes regrets. Le bon Dieu, en revanche, a daigné vous garder une mère dont les qualités sont au-dessus de tout éloge, une aïeule dont la verte vieillesse fait l'admiration de tous, et une tante dont il vous est doux de reconnaître l'inlassable dévouement. C'est à leur école que vous avez reçu cette éducation religieuse et solide qui vous est une recommandation comme elle fait leur honneur ; c'est par leurs soins, sous leur surveillance, que vous avez été formée à la piété, à l'amour du devoir, à toutes ces vertus qui vous distinguent comme jeune fille en attendant de vous signaler comme l'épouse accomplie dont les mérites sont éloquemment proclamés par la Sainte Ecriture.

Quant à vous, mon cher ami, est-il besoin de dire que vous ne déparez pas, tant s'en faut, la famille également chrétienne dans laquelle vous êtes né ? Vous aussi, vous avez grandi à l'école de la foi, dans un milieu où l'on aime Dieu en toute sincérité et où l'on se plaît à le servir avec une indéfectible fidélité. Et vous y avez puisé ces principes que l'on foule aux pieds trop souvent à notre époque, ces principes qui font votre gloire parce qu'ils ont fait de vous le jeune homme consciencieux et foncièrement, franchement pratiquant, le jeune homme sans peur et sans reproche, fier toujours de donner lui-même l'exemple, en marchant au premier rang parmi les champions de la cause catholique.

Avec de telles dispositions, je le répète, il est hors de doute que votre union, chers fiancés, s'effectue sous les meilleurs auspices et qu'elle sera heureuse, autant que vous pouvez le souhaiter, parce qu'elle sera bénie de Dieu.

Je disais tout à l'heure que vous entendez expressément l'un et l'autre fonder un foyer chrétien. Or, dans un foyer chrétien, les époux n'hésitent pas à s'agenouiller tous les jours pour prier. La prière répugne aux orgueilleux qui ne veulent pas reconnaître en Dieu le Maître souverain et bon qu'il faut adorer, qu'il faut remercier pour les bienfaits reçus, à qui il faut demander pardon pour les fautes commises, et de qui il faut solliciter secours et grâce pour l'âme et pour le corps. Les orgueilleux sont légion dans le monde, et voilà pourquoi il y a tant de foyers où l'on ne prie pas. Vous remplirez ce devoir de bon cœur, et vous le remplirez ensemble en pratiquant fidèlement au pied du crucifix la prière en commun que Dieu réclame dans la famille et qu'il bénit toujours.

Dans un foyer chrétien, les époux se souviennent aussi que le dimanche est un jour qui appartient à Dieu et qu'il ne faut pas sanctifier avec parcimonie. Que de gens en sont venus à considérer le dimanche comme un jour où l'on peut à son gré s'en aller à ses affaires ou à ses plaisirs et ne donner à Dieu qu'un temps insignifiant et dérisoire ! Vous agirez autrement, et sans vous laisser influencer par les exemples pernicieux que l'on rencontre en ville, ensemble vous tiendrez énergiquement à sanctifier le jour du Seigneur d'une manière complète, à le sanctifier dès lors non pas seulement par la messe et même par la grand'messe, mais aussi par l'office des vêpres.

Dans un foyer chrétien, les époux ont recours, sans respect humain, à l'aliment eucharistique que le divin Maître a établi pour soutenir l'âme dans

les difficultés de la vie et lui donner le courage, la force dont elle a besoin en face du devoir quotidien ; et ils y ont recours souvent. Ensemble donc, vous aimerez à vous nourrir de l'Eucharistie, et en fréquentant ainsi la Table sainte où Jésus deviendra lui-même votre précieux réconfort, vous ne ferez que continuer ce que vous avez pratiqué jusqu'ici.

Dans un foyer chrétien les époux, enfin, ne reculent pas devant la charge de la paternité et de la maternité. Cette charge est lourde assurément, car pour élever une famille nombreuse il faut consentir une foule de sacrifices, et c'est la crainte de ces sacrifices qui explique pourquoi, de nos jours, dans beaucoup de foyers, on ne veut plus ou presque plus d'enfants. Mais les époux chrétiens savent que la loi divine condamne inexorablement ce calcul égoïste, et comptant sur Dieu, comptant sur sa Providence, ils ne transigent pas avec le devoir. C'est ce que vous ferez vous-mêmes, chers fiancés, dans le foyer que vous allez fonder, et ainsi vous ne vous conduirez pas seulement en chrétiens, mais aussi en vrais patriotes, à cette heure où la France aurait besoin de berceaux innombrables pour compenser les tombes creusées par la dernière guerre. Et ces petits êtres que Dieu vous enverra et dont vous serez fiers, vous vous garderez de les élever mollement. N'imitant point ces parents faibles et aveugles qui croient aimer leurs enfants en obéissant à tous leurs caprices et en les traitant comme de véritables idoles, vous vous appliquerez à donner aux vôtres une éducation ferme, qui n'exclue pas la bonté ni même la tendresse très sincère. Ils vous le rendront, du reste, par les consolations qu'ils vous apporteront.

* *

Et maintenant, il est temps de recevoir vos engagements. Devant Dieu qui a voulu en faire une chose éminemment sainte : un sacrement ; devant tous ces parents, ces amis et ces prêtres qui ont tenu à assister à cette cérémonie pour prier avec vous, que vos mains s'unissent pour symboliser l'union intime de vos cœurs, et que vos lèvres prononcent enfin ce « oui » qui rivera l'une à l'autre deux existences et fixera d'une manière irrévocable vos destinées. Ainsi soit-il.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

XXI

LE JUGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le 14 mai, Jean de Troyes, vice-doyen de la Faculté de Théologie, fit lire le jugement des docteurs en théologie de l'Université de Paris.

I

Le premier article qui concerne les révélations est ainsi noté :

« Considéré la fin, l'objet, le mode de ces révélations, la qualité de la personne, le lieu et les autres circonstances dans lesquelles ces révélations se produisent, la Faculté juge que ce sont, ou des impostures séditieuses et pernicieuses, ou les susdites apparitions et révélations sont œuvres de superstition et procèdent des esprits mauvais et infernaux, Bélial, Satan et Béhémoth. »

Et ainsi du reste. Jeanne « croit légèrement et affirme avec témérité ». Elle est « coupable de blasphème contre Dieu, de mépris de Dieu dans ses sacrements..., suspecte d'idolâtrie, de détestation de son sexe et des vêtements qui lui sont propres... Elle se montre traîtresse, fourbe, cruelle, altérée de sang humain,... coupable d'impiété envers ses parents... La prétendue rémission de sa faute à Beaurevoir est une assertion téméraire et présomptueuse... Elle a blasphémé sainte Catherine et sainte Marguerite... Elle est idolâtre, elle invoque les démons, elle erre dans la foi... Elle professe sur l'unité et l'autorité de l'Eglise des sentiments peu orthodoxes ; elle est apostate, jusqu'ici elle erre opiniâtrément dans la foi. »

La Faculté des décrets est moins inique : elle parle au conditionnel : « Si ladite femme, étant en possession d'elle-même, a affirmé opiniâtrément les propositions énoncées dans les douze articles ; si elle a réellement accompli les actes qui y sont relatés... »

La Faculté, n'entendant « répondre qu'à une consultation et donner un avis de doctrine et de charité, » prononce que Jeanne « est schismatique, apostate, menteuse et devineresse, erre dans la foi. » Elle est apostate « tant parce que dans un dessein mauvais elle s'est fait couper la chevelure que Dieu lui avait donnée en guise de voile, que parce que, rejetant les habits de son sexe, elle a pris les habits d'homme. » « Elle est dans l'erreur lorsqu'elle prétend être aussi certaine d'aller en paradis que si elle en avait déjà la possession. »

Il faut donc que le juge compétent avertisse charitablement ladite femme, la presse de rentrer dans l'unité de la foi catholique, d'abjurer publiquement son erreur suivant la forme déterminée par le même juge. Si elle refuse de faire la satisfaction convenable, elle doit être abandonnée au juge séculier pour être punie comme le mérite son iniquité.

Comment des hommes instruits comme les docteurs de Paris ont-ils pu établir des conclusions si énormes sur des faits si légers ? C'est que la culture de l'esprit n'empêche ni la passion, ni la cupidité, ni la perversion de la volonté, ni la bassesse. C'étaient d'ailleurs des esprits faussés par les idées gallicanes, prévenus contre le Pape, et n'ayant pas eux-mêmes une juste notion de l'Eglise.

Jean Beaupère, Jacques de Touraine et Nicolas Midi demandèrent que copie leur fût remise des deux jugements. Deux greffiers, Jean Beaurilliet et Michel Hébert, paraphèrent les copies, et les députés de Rouen s'en revinrent, porteurs en outre de deux lettres de l'Université de Paris, l'une pour le roi d'Angleterre, l'autre pour l'évêque de Beauvais : deux monuments qui flétrissent également l'Université de Paris et Cauchon, son nourrisson préféré.

II

« La très humble fille » du roi d'Angleterre, « l'Université de Paris, » félicitait son souverain d'avoir « commencé moulte bonne œuvre touchant

notre sainte foi, à savoir le procès judiciaire contre cette femme qu'on nomme la *Pucelle,* contre ses scandales, fautes, et aussi contre ses offenses manifestes en tout ce royaume ». Elle faisait l'éloge des trois députés de Rouen qui lui avaient apporté la relation du procès.

« Cette relation ouïe et bien considérée, il nous a semblé que le procès de ladite Pucelle a été conduit avec grande gravité, sainte et juste manière de procéder, ce dont chacun doit être bien content ».

Sur la demande du roi et des maîtres de Rouen, les docteurs de Paris, « après plusieurs convocations, grandes et mûres délibérations », ont arrêté les conclusions qu'ils lui envoient. « Nous sommes toujours prêts, ajoutent-ils, à nous employer en semblable matière touchant notre dite sainte foi, comme notre profession le veut expressément, et comme nous l'avons de tout temps montré de tout notre pouvoir ». Que Sa Majesté ait égard aussi au mérite des docteurs de Rouen, qui ont fait « très grande diligence, sans épargner leurs peines, personnes et facultés, et sans regarder aux grands et éminents périls qui sont notoirement ès chemins. Ainsi par le moyen de leur grande sapience, ordonnée et discrète prudence, cette matière a été et sera, si à Dieu plaît, conduite jusqu'en sa fin, sagement, saintement et raisonnablement. »

Les docteurs supplient « le roi de France et d'Angleterre », en terminant, « que cette matière soit très diligemment menée, par justice, à fin, brièvement, car en vérité la longueur et les délais sont très périlleux, et il faut que le peuple qui, par cette femme, a été moult scandalisé, soit ramené à bonne et sainte doctrine et créance. »

Déjà dans ses lettres à Luxembourg et au duc de Bourgogne, l'Université de Paris se plaignait, le 21 novembre, du délai apporté à l'examen de la cause de Jeanne d'Arc : elle a donc pesé sur la justice anglaise pour la faire condamner.

Sa lettre à Cauchon n'est qu'une suite de louanges dithyrambiques :

« Révérend Père et Seigneur, les travaux incessants de la vigilance pastorale sont l'effet dévorant d'une charité sans bornes, alors que, pour la défense de la foi, par amour du salut public, une ferme raison ne cesse d'en mettre en jeu les ressorts. Combien votre zèle est sincère, la preuve en a été dans le grand et fameux combat par lequel, avec la grâce de Dieu, votre vaillance et votre probité ont amené entre les mains de votre justice la femme que la renommée appelle la Pucelle — *mulier illa quæ Puella vociferatur*. — Son nom s'était propagé si loin qu'il avait infecté le bercail très fidèle de presque tout l'Occident ; vous l'avez manifesté. Lui opposer une résistance ouverte était l'œuvre d'un vrai Pasteur. La vigilante sollicitude de votre Révérence n'y a pas manqué.

« Les graves errements de cette femme perfide, les procès entrepris pour les réprimer, leur forme, leur conduite, ces nombreuses assertions réduites en propositions ou articles, les lettres du roi notre sire, celles de votre révérende Paternité, vos lettres de créance et vos requêtes, nous en avons entendu le solennel et élégant exposé de la part des très fameux docteurs en théologie, nos élèves — *alumni* — les maîtres Jean Beaupère, Jacques Texier (de Touraine) et Nicolas Midi.

« Après avoir pleinement ouï et approuvé leurs explications, nous avons décidé de rendre les plus larges actions de grâces à votre révérende Seigneurie, qui ne sait pas s'imposer de repos dans la poursuite de cette œuvre si retentissante, si importante pour l'exaltation du nom divin, l'intégrité et l'honneur de l'orthodoxie de la foi, le salut et l'édification de tout le peuple fidèle.

« Etude faite, nous avons approuvé la forme des procès, comme remarquable, conforme aux lois sacrées, comme œuvre de très hauts et sages conseils.

« Les requêtes, tant par écrit que de vive voix, présentées par les docteurs sus-nommés, nous avons été heureux d'y faire universellement droit en considération du roi notre sire et de la vieille amitié de Votre Seigneurie. ...Nous avons été *unanimes* à formuler nos conclusions. »

Puis de nouveaux éloges des députés de Rouen : « Ces docteurs distingués, oublieux de leurs personnes, sans tenir compte des périls et des fatigues, poursuivent sans relâche cette cause de la foi ». Leur « dévouement constant ne cessera point » jusqu'à ce que la digne réparation des offenses apaise la divine Majesté, fasse resplendir dans sa pureté la vérité de la foi orthodoxe et mette fin à un engouement des peuples qui est une iniquité et un scandale — *cesset iniqua scandalosaque ædificatio populorum*. »

Ces deux lettres sont datées du 14 mai 1431.

Elles forment une tache monstrueuse dans l'admirable histoire de l'Université de Paris. Il en est des institutions comme des individus : elles ont quelquefois des moments de déchéance profonde qui sont le plus souvent le châtiment de leur orgueil. L'Université de Paris, illustrée par tant de docteurs de premier ordre, se crut non seulement la lumière de l'Eglise, mais appelée à prendre la direction de l'Eglise. Les docteurs éminents, comme S. Thomas, avaient été des saints et des humbles, constamment soumis au vicaire de Jésus-Christ. Ceux du quinzième siècle n'étaient plus que des intellectuels et des orgueilleux ; ils demeurèrent en défiance, puis en haine du Pape, et ils firent courir à l'Eglise les plus grands périls. Ces lettres nous les montrent envahis par une science devenue lépreuse, par une superbe qui les place au-dessus du Pape, par un esprit de servilité à l'égard du pouvoir temporel et par une répugnante admiration mutuelle. Rien d'étonnant que ces beaux docteurs descendent jusqu'au crime et qu'ils s'en glorifient. C'est leur châtiment devant Dieu et devant les hommes.

Le plus criminel c'est Cauchon. L'on pourrait trouver des circonstances atténuantes au procès que l'histoire a fait aux docteurs de Paris. Ils n'ont sans doute connu que les douze articles. Mais pourquoi n'ont-ils pas demandé le procès-verbal des séances ? Pourquoi se sont-ils prononcés si légèrement, sans plus ample informé ? Etaient-ils donc de ceux que la Providence aveugle parce qu'elle

veut les perdre ? Toutefois on doit reconnaître que leur bonne foi a été surprise en quelque chose, et qu'ils furent victimes de ce Cauchon qu'ils ont si bassement exalté et adulé.

Les députés de Rouen étaient partis au nombre de quatre, mais à Paris nous n'en avons vu que trois. Le franciscain Gérard Feuillet ne reparaît plus, son nom n'est pas prononcé. Seuls Beaupère, Touraine et Midi reçoivent les éloges outrés de l'Université de Paris. On voudrait trouver des documents qui expliquent la disparition de Feuillet et qui le montrent fidèle à la Pucelle, comme Nicodème et Joseph d'Arimathie à Jésus-Christ parmi les injures du Sanhédrin.

XXII

NOUVEL AVERTISSEMENT

Les trois docteurs de Rouen, Beaupère, Touraine et Midi se hâtent d'apporter à Cauchon les précieuses pièces. Leur voyage dure trois jours, et, dès le 19 mai, l'évêque de Beauvais réunit quarante-huit assesseurs dans la chapelle de l'archevêché.

I

Il leur expose que « pour témoigner honneur et respect à notre mère l'Université de Paris, pour avoir sur la matière une lumière plus ample et plus complète, pour rassurer plus entièrement les consciences et pour l'édification générale, » il a requis le jugement des Facultés de Paris. Puis il lit les deux documents.

Les assesseurs durent être frappés de cette phrase : « Son virus s'est propagé si loin qu'il a infecté le bercail très fidèle de presque tout l'Occident. » Ainsi donc la renommée de Jeanne, son influence, son héroïque réputation étaient presque universelles. Elle avait pour elle toute l'Eglise d'Occident, sauf l'Université de Paris. Quel aveu ! Mais ils furent surtout frappés de cette autre phrase qui leur dictait impérieusement leur devoir : « Nous avons été unanimes à formuler nos conclusions ». Comment ne pas se ranger à l'avis de la puissante Université qui se vantait d'être établie pour définir le vrai et le faux, le juste et l'injuste ? C'est donc celle-ci qui a armé le bras du bourreau, qui lui a mis dans la main la torche qui embrasa le bûcher de Rouen, car elle a réclamé « une réparation digne de l'offense » et couvert d'éloges les ennemis les plus acharnés de Jeanne.

Cependant Cauchon n'oublie pas les conseils d'une perfide prudence. Il sait que son acte est grave et suscitera des discussions, des colères, des réprobations ; il veut donc se présenter devant la postérité entouré de tous les docteurs de Rouen unanimes aussi à partager sa responsabilité. Il exige donc que chacun des juges émette son avis et indique la ligne de conduite à tenir. Faut-il interroger de nouveau l'accusée, la déclarer hérétique et la livrer ensuite au bras séculier ?

Mais ces avis seraient-ils bien libres ? Ne devrait-on pas s'inspirer des délibérations et des jugements des Facultés de Paris ? Et puis, l'Anglais était là, qui épiait les pensées et les votes, qui attendait avec quelque impatience sa victime.

Il y avait sans doute quelques indécis qui, placés en face de leur conscience, étaient effrayés et hésitants. Jean de Châtillon, archidiacre d'Evreux, va calmer leurs scrupules : — « Ceux qui n'ont pas un avis tranché, déclare-t-il, doivent opiner conformément aux déterminations prises à Paris. »

Isambard de la Pierre, — et l'on regrette de le constater, — s'en tient au jugement du 12 avril : les révélations de la Pucelle ne viennent pas de Dieu et ses paroles sont suspectes d'hérésie. Il faut lui donner un nouvel avertissement. Ensuite, si elle refuse d'obéir à l'Eglise, il s'en rapporte aux juges pour ce qui doit être fait ultérieurement. Cette décision manque de netteté et de courage. Il n'ose prononcer la peine, mais il accepte celle que les juges infligeront à Jeanne.

Les avis sont donc partagés. Les uns concluent, comme Venderès, au châtiment sans phrases. La sentence peut être rendue dans le même jour, puis on abandonnera la coupable au bras séculier. Les autres, en grande majorité, veulent qu'elle soit encore avertie charitablement. Si elle persiste dans sa désobéissance, on conclura le procès, et l'on portera la sentence.

Cauchon remercie les assistants de leurs libres avis, et, affectant le ton de la bonté, il déclare qu'un nouvel avertissement caritatif sera donné à Jeanne « pour la ramener dans la vérité, pour le salut de son âme et de son corps ». Ensuite, conformément à leur bonne délibération et à leurs salutaires conseils, il procédera à ce qui reste à faire, conclura dans la cause et assignera le jour où sera prononcée la sentence.

II

Donc, le mercredi 23 mai, dans l'octave de la Pentecôte, Cauchon se rend avec Jean Lemaître dans la salle voisine de la prison de la Pucelle. Il est accompagné de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, de Jean de Mailly, évêque de Noyon, de Jean de Châtillon et de six de ses assesseurs habituels, parmi lesquels Erard et Pierre Maurice. Quel triste temps pascal elle a dû passer, la pieuse et douce Jeanne ! Ses Voix cependant l'ont soutenue comme toujours et lui ont apporté quelque suavité. Elle a invoqué aussi le Saint-Esprit et dans ses réponses nous trouverons des lumières divines.

Elle est amenée devant ses juges, et Pierre Maurice lui expose en français les erreurs condamnées par l'Université. Il lui fait connaître les douze articles, mais sous une forme différente, en les mettant dans sa bouche :

« *Vous avez dit* que depuis l'âge de treize ans environ vous avez eu des révélations et des apparitions des saints anges et des saintes Catherine et Marguerite, que souvent vous les avez vus de vos yeux corporels, qu'ils vous ont parlé et qu'ils vous parlent, qu'ils vous ont dit plusieurs choses relatées plus longuement dans votre procès.

« Sur ce premier point, les clercs de l'Université de Paris et d'autres encore, après avoir examiné le